

## ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

<u>Porteur de l'action</u>	<u>Intervenants</u>
<b>FONDATION EDITH SELTZER</b> <b>118 route de Grenoble</b> <b>05100 Briançon</b>	MUSELET Charlotte 07 85 22 19 75 avdl@fondationseltzer.fr BESSON Mireille 06 31 75 98 31 refugies.logement@fondationseltzer.fr

### PUBLIC CONCERNE

Tout ménage (famille ou personne isolée) dont le problème de maintien ou d'accès dans le logement provient d'une difficulté financière et/ou d'insertion sociale.

### MISSION

**Accompagnement vers le logement ou le relogement** : accompagner les ménages vulnérables dans la recherche d'un logement adapté à leur situation.

**Accompagnement lors du relogement** : faciliter l'installation dans le logement et son environnement.

**Accompagnement dans le logement** : prévenir ou gérer les incidents de parcours qui peuvent apparaître suite à un retard de paiement de loyer et/ou de charges liées au logement ou d'autres problématiques associées risquant de mettre en péril l'installation et le maintien dans le logement.

### OBJECTIFS

- Permettre aux ménages accompagnés d'accéder à un logement, de stabiliser leur situation, en accédant aux droits et en respectant les obligations des locataires, au moyen d'un accompagnement social personnalisé recherchant l'adhésion et la participation active des bénéficiaires.

- Sécuriser les bailleurs sur les capacités du ménage à remplir ses obligations de locataire.

L'objectif visé est l'autonomie et la stabilité du ménage dans le logement de droit commun.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Accompagner le ménage dans la recherche d'un logement adapté à sa situation et dans la réalisation des démarches préalables à son entrée dans le logement,
- Diagnostiquer les freins au maintien dans le logement et accompagner à la levée de ces freins,
- Contribuer à la résolution des conflits éventuels entre le bailleur, le voisinage et le ménage.
- Orienter le ménage vers les partenaires de droit commun en fonction de ses besoins (notamment en termes d'insertions sociale et professionnelle) et en favorisant son appropriation du réseau dans un objectif d'autonomisation et de stabilité.

### PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Equipe de travailleurs sociaux en appui des dispositifs du tissu local (médical, social...)

### DUREE DE L'ACTION

Accompagnement de 6 mois renouvelable (en fonction de la situation)

## PROCEDURE D'ORIENTATION

SIAO puis examen du dossier d'admission.

## CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

20 mesures sur le nord du département des Hautes-Alpes.

## ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire
  - Participation fixe
  - En fonction des ressources
- X ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- X OUI
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- X OUI
- NON